

PROJET EDUCATIF

1 – Organisateur

La commune de Montlivault a mis en place en 2005 un accueil de loisirs sans hébergement suite à l'évolution de la réglementation concernant ces structures.

2 – Objectif éducatif

La commune souhaite que cet accueil soit un lieu de détente où les enfants puissent s'épanouir à travers des activités manuelles, artistiques, ludiques...

Une priorité sera donnée :

- à l'apprentissage de la vie en groupe, au respect des autres et des consignes données.
- au développement de l'autonomie, à la prise d'initiatives.
- à la découverte et à l'appropriation de leur environnement.
- à l'apprentissage de la citoyenneté, qui recouvre la question des droits et des devoirs de chacun, les notions de respect et d'écoute, les règles à respecter.
- au développement de la coéducation, en favorisant les rencontres avec les adultes qui participent à l'éducation des enfants (parents, encadrants, intervenants...) et en réfléchissant aux moyens d'enrichir la coéducation des enfants entre eux.
- à l'aménagement du rythme de vie des enfants.

3 – Moyens mis en œuvre

L'accueil de loisirs est situé dans les locaux de l'école élémentaire et les structures communales. Les animateurs titulaires des diplômes requis conformément à la réglementation de la D.D.C.S.P.P animent l'accueil de loisirs en assurant l'organisation et la gestion des activités en application du projet pédagogique. Le repas du midi est pris au restaurant scolaire.

4 – Réglementation**ALSH des mercredis et des vacances scolaires**

L'accueil de loisirs est accessible aux enfants âgés de 3 à 11 ans résidant à Montlivault, Maslives, Saint-Dyé-sur-Loire et les communes extérieures.

Les enfants sont accueillis les mercredis en période scolaire ainsi qu'aux petites et grandes vacances scolaires de 9h à 17h.

Les enfants peuvent être accueillis en garderie de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.

Les mercredis de l'année scolaire (hors vacances et jours fériés)

- A la demi-journée de 9h à 12h sans repas ou de 9h à 13h30 avec repas
- A la journée avec le déjeuner et le goûter compris.

Vacances scolaires (première semaine des vacances scolaires, sauf les jours fériés et dernière semaine d'août)

L'inscription est effectuée à la journée avec le choix libre des jours de présence.

Le déjeuner et le goûter sont compris.

Afin d'assurer un suivi dans les activités, les inscriptions seront effectuées avant chaque période de vacances.

Vacances d'été (3 premières semaines des vacances d'été et dernière semaine avant la rentrée scolaire)

L'inscription est effectuée sur un minimum de 4 jours par semaine avec le choix libre des jours de présence.

Le déjeuner et le goûter sont compris.

Afin d'assurer un suivi dans les activités, les inscriptions seront effectuées avant chaque période de vacances.

5 - Suivi

Le projet éducatif sera entièrement revu pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

Montlivault, le 07/10/2025

Le Maire,
Gérard CHAUEAU

Le secrétaire de séance
P. MAUNY